

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE19

présenté par

Mme Sarles, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 13 :

« 2° Le chapitre V du titre IV du livre I^{er} est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.